



***Par dépôt électronique seulement***

Le 16 décembre 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est  
11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Courriel : [turmel.simon@hydroquebec.com](mailto:turmel.simon@hydroquebec.com)

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,  
2027-2028 et 2028-2029  
Votre dossier : R-4307-2025  
Notre dossier : LTG08157 ST

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) donne suite à la correspondance de la Régie de l'énergie du 10 décembre relativement à la planification de l'audience dans le cadre du dossier mentionné en objet.

**1. Thèmes et témoins du Distributeur**

Le Distributeur présentera 2 panels qui traiteront des sujets identifiés ci-après et constitués des représentants suivants :

**Panel 1 :**

<b>Luc Dubé</b> <i>Directeur Finances réglementaires</i>	HQD-1, Document 1 (sections 3-5) HQD-3, Document 1 HQD-4, Document 1
<b>Manon Anctil</b> <i>Cheffe Finances réglementaires</i>	
<b>Gregory Emiel</b> <i>Chef Optimisation des bilans énergétiques et fiabilités</i>	HQD-2, Document 1 HQD-3, Document 3 (section 1 et annexe B)
<b>Charles-David Franche</b> <i>Chef Planification du système énergétique</i>	HQD-2, Document 1 (coûts des approvisionnements de court terme)
<b>Myriam Hudon</b> <i>Cheffe Prévion de la demande</i>	HQD-3, Document 2
<b>Stéphane Verret</b> <i>Directeur Affaires réglementaires et service de transport d'électricité</i>	HQD-1, Document 1 (sections 1-4) HQD-3, Document 1 (section 1) HQD-7, Document 3 Aspects réglementaires

**Panel 2 :**

<b>Sarah Trabelsi</b> <i>Cheffe Coûts et tarification</i>	HQD-2, Document 2.1 HQD-5, Documents 1.1 à 1.3 HQD-7, Document 2,
<b>Jean-Pierre Croteau</b> <i>Directeur Offres énergétiques résidentielles</i>	HQD-2, Document 2.2 (programmes d'ÉÉ et de GDP résidentiels, analyses économiques) HQD-7, Document 1
<b>Marc-Antoine Baril</b> <i>Directeur Offres énergétiques affaires et tarification</i>	HQD-2, Document 2.1 HQD-2, Document 2.2 (programmes affaires d'ÉÉ et de GDP, analyses économiques) HQD-7, Document 1
<b>Lara Tabbakh</b> <i>Cheffe Conditions de service et ententes</i>	HQD-2, Document 2.4
<b>Nathalie Villeneuve</b> <i>Cheffe Stratégies et affaires réglementaires – Distribution p.i.</i>	Aspects réglementaires

Les *curriculum vitae* seront déposés préalablement à l'audience.

Chaque panel fera une présentation dont la durée est estimée à environ 30 minutes chaque.

**2. Contre-interrogatoire des intervenants**

Le Distributeur se réserve une période d'environ 10 minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

**3. Argumentation**

Le Distributeur prévoit une argumentation d'environ 60 minutes.

#### **4. Sujets que le Distributeur n'entend pas couvrir**

Le Distributeur souligne qu'à moins d'avis contraire de la Régie, il ne prévoit pas présenter de témoins pour certains sujets, soit ceux qui n'ont pas été identifiés dans les pièces citées ci-haut, ceux ayant déjà été amplement traités dans les réponses aux DDR ou encore les sujets n'ayant peu ou pas été abordés par les intervenants. Ces sujets sont :

- Évaluation de programmes d'ÉE et de GDP ;
- Revenus requis associés au projet BRCC ;
- Revenus tirés de la vente d'unités de conformité ;
- Coûts évités en réseaux autonomes et de transport et distribution ;
- Mesures de soutien aux MFR ;
- HQD-7, Document 4 - Extraits du dossier R-4270-2024 portant sur les suivis de décisions identifiés « dépôt à venir ».

#### **5. Moyens préliminaires**

Le Distributeur ne prévoit aucun moyen préliminaire.

#### **6. Traduction simultanée**

Le Distributeur n'entend pas offrir ce service.

#### **7. Autre information utile**

Le Distributeur avise finalement la Régie que, à la suite d'une entente avec son fournisseur ICE, aucune demande de traitement confidentiel ne sera demandée pour les pièces HQD-8, Documents 12.2, 12.3, 12.4 et 12.5. Une version destinée à être rendue publique sera déposée dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/gm